



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **9 mai 2011**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir

Réfection du revêtement bitumineux du Chemin de la Blonde – Tronçon Ch. du Dori - Route de Vandoeuvres

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **105 000 F** pour couvrir la part communale des travaux de réfection du chemin de la Blonde – Tronçon Ch. du Dori – Route de Vandoeuvres, selon répartition définie sur place : 50 % SIG, 50 % Commune.

Les travaux comprennent : l'installation du chantier, le déplacement de machines et de matériel, le décapage de l'enrobé existant ép. 5 à 10 cm, le chargement sur camion, le transport des déblais à la décharge, y compris les taxes.

Le réglage de la forme avec l'apport de matière fine, le compactage de la surface, la fourniture et la pose ACT 225 ép. 8 cm, la fourniture et la pose ACT 115 ép. 4 cm, la remise à niveau de grilles de sac EP, la remise à niveau de regards cadastre et SIG ;
La fourniture et la mise en place de terre végétale pour la réfection des banquettes le long du chemin, l'engazonnement.

D'amortir la dépense de 105 000 F, en 30 ans la première fois en 2012.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 17 juin 2011.

Vandœuvres, le 18 mai 2011

La Présidente du conseil municipal
Véronique CHRISTE